



L'homéopathie au comptoir

LIVRET D'ACCUEIL

du CDFH

Centre De Formation en Homéopathie

CDFH

20 rue de la libération
69110 Ste-Foy-lès-Lyon

04 78 45 61 94

contact@cdfh.fr

www.cdfh.fr

Aujourd'hui la pharmacie d'officine confirme sa place au cœur du système de santé français.

Les Français sont très attachés à leur liberté de choix concernant leur santé (82% souhaitent avoir le choix dans le type de médicaments qu'ils prennent⁽¹⁾).

79% des Français ont déjà pris de l'homéopathie au cours de leur vie⁽²⁾.

Et à l'avenir, près de 7 Français sur 10 envisagent de l'utiliser, et parmi eux 59% demanderont un conseil à leur pharmacien⁽²⁾.

Face à leurs attentes d'information et de conseil sur les médicaments homéopathiques, vous former devient essentiel.

Le CDFH est heureux de vous accueillir dans le cadre de votre projet de formation.

Pour la qualité du déroulement de votre formation, en présentiel ou en classe virtuelle, ce Livret d'accueil vous informe de notre dispositif d'intervention en formation.

Il vous détaille toutes les conditions et informations pratiques ainsi que les conditions de déroulement pédagogique et administratif de votre formation.

Nous mettons tout en œuvre pour que la formation corresponde à vos attentes et se déroule dans les meilleures conditions.

Très bonne formation à vous,
L'équipe du CDFH

Sources :

(1) Enquête réalisée par IPSOS, du 4 au 9 octobre 2019, auprès de 2077 individus représentatifs de la population française âgés de 18 ans et plus

(2) Étude HARRIS INTERACTIVE réalisée auprès de 1 049 personnes représentatives de la population française en août 2022

QUI SOMMES-NOUS ?

Le CDFH est un organisme de formation créé en 1994 avec pour objet de développer l'enseignement de l'homéopathie auprès des professions pharmaceutiques (préparateurs, pharmaciens adjoints et titulaires).

La déclaration d'activité comme organisme de formation a été enregistrée sous le numéro 82 69 04117 69 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes le 27 octobre 1993. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état.

Avec en moyenne 1200 personnes formées par an ces dix dernières années, le CDFH est le leader français de la formation en homéopathie des officinaux.

NOTRE OFFRE DE FORMATIONS

Des formations au plus proche de vos pratiques et de la demande de vos patients.

Le CDFH propose des formations pour une application directe au comptoir sous forme d'un parcours évolutif complet.

Le premier module, les **Incontournables du Conseil**, permet d'introduire la thérapeutique homéopathique, de construire les bases de son conseil au comptoir et de répondre aux situations les plus couramment rencontrées à l'officine.

Après ce module, chaque participant peut poursuivre sa formation en s'orientant vers l'**Expertise** de son choix en fonction de son niveau de pratique et des thématiques qui l'intéressent :

- Expertise Pédiatrie
- Expertise ORL
- Expertise Gynécologie et obstétrique
- Expertise Dermatologie
- Expertise Accompagnement en Oncologie
- Expertise Prise en charge de la personne âgée

Les sessions de formation sont organisées en présentiel ou en classe virtuelle.

Elles sont animées par un **pharmacien d'officine expert en homéopathie** afin que les participants bénéficient de son expérience.

+ apport d'une expertise médicale avec l'intervention d'un **médecin homéopathe** lors de la 1ère journée des Expertises.

NOS VALEURS

Partage, bienveillance, respect de l'éthique pharmaceutique et médicale, compétence, professionnalisme

NOTRE PEDAGOGIE

Notre pédagogie est impliquante et participative, avec alternance d'apports théoriques et d'échanges entre participants et formateurs (partage d'expérience), et intègre des temps de mise en pratique.

Une attention particulière de tous nos enseignants est portée sur l'engagement et l'adaptation de la formation à chaque stagiaire. Des activités de restitution proposées en milieu et fin de chaque journée permettent de valider que la prestation est adaptée à chaque stagiaire et reprendre les points nécessaires à la progression de chacun.

LE CDFH EN QUELQUES CHIFFRES



79 sessions de formation
en 2022



638 personnes formées
en 2022



100 % des stagiaires sont
satisfaits de nos formations
(85% sont très satisfaits / 15%
sont satisfaits - note moyenne
de 3,85/4)⁽¹⁾



100% de nos stagiaires
recommandent nos
formations ⁽¹⁾



100% des stagiaires
déclarent avoir atteint
les objectifs de la
formation ⁽¹⁾

(1) Source : Questionnaires d'évaluation réalisés à l'issue des formations - synthèse annuelle des résultats 2022 - taux de réponse : 69%

Nous suivons les questions, commentaires ou réclamations de nos stagiaires et enseignants pour faire évoluer la qualité de nos actions vers encore plus de performance.

NOTRE DEMARCHE QUALITE

Le 11 avril 2017, nous avons été référencés Datadock.

En 2020, nous nous sommes engagés dans la préparation de la certification Qualiopi afin d'améliorer encore nos actions de formation, certification que nous avons obtenue le 15 juillet 2021.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie d'action suivante :
Actions de formation

NOTRE EQUIPE PEDAGOGIQUE

Toutes nos formations sont animées par un pharmacien d'officine formé à la thérapeutique homéopathique et ayant une expérience d'au moins 3 ans de conseil de médicaments homéopathiques

+ apport d'une expertise médicale avec l'intervention d'un médecin homéopathe lors de la 1ère journée des Expertises.

Nos formateurs sont reconnus dans notre processus de recrutement, pour leurs qualités et expériences professionnelles. Ils maintiennent leurs connaissances en continu dans leur domaine d'activité.

Nous les accompagnons dans la maîtrise des méthodes pédagogiques et des nouvelles techniques, pour que les formations en présentiel ou en distanciel soient concrètes et opérationnelles.

ORGANISATION DE VOTRE FORMATION

CONTENU DE VOTRE FORMATION

Une Convention ou un Contrat de formation vous a été adressé par mail, accompagné d'un lien pour télécharger le programme.

Votre formation, s'il s'agit d'une Expertise, fait l'objet d'un prérequis : avoir suivi une formation continue à la thérapeutique homéopathique et une attestation vous est demandée pour valider ce prérequis (si vous avez suivi une formation au CDFH ces dernières années, cette attestation n'est pas obligatoire car nous conservons la traçabilité de votre parcours de formation pendant 10 ans).

La définition de prérequis et leur vérification est l'assurance que vous ne soyez pas mis en situation d'échec et que vous puissiez suivre la formation avec aisance.

Analyse de votre besoin

A votre inscription au programme de formation que vous allez suivre, vous recevrez ou avez reçu un mail vous invitant à répondre, de façon dématérialisée, à un questionnaire de recueil de vos attentes afin :

- que votre/vos formateur(s) prenne(nt) connaissance de votre niveau de connaissance et pratique et de vos attentes
- de valider avec vous que les objectifs opérationnels mentionnés dans le programme correspondent à vos attentes

Ce questionnaire prévoit également d'identifier une éventuelle situation de handicap, de façon à pouvoir la prendre en compte.

VOTRE CONVOCATION DE FORMATION

La Convocation à la session de formation que vous vous apprêtez à suivre, vous a été adressée par email.

Elle mentionne :

- le titre de la formation,
- les dates et heures
- le lieu lorsque la formation est réalisée en présentiel ou le lien d'accès Zoom lorsqu'elle est en classe virtuelle
- le nom du ou des formateurs
- les coordonnées de votre coordinatrice CDFH, pour toutes questions administratives, pédagogiques et techniques
- le contact de notre référent handicap

Sont également annexés à celle-ci, à télécharger via un lien, le programme de la formation, ainsi que le présent livret d'accueil avec le règlement intérieur à respecter.

Formation présentielle

La mention du lieu est complétée du plan d'accès via un lien Google Maps, ainsi que des informations sur les conditions d'accessibilité : transports, parking et accès PMR.

Votre inscription comprend les pauses et le déjeuner géré par nos soins.

Nous ne gérons pas l'hébergement. Le lien de localisation Google Maps vous permettra, si besoin, de trouver des hôtels à proximité.

La convocation mentionne également, s'il y a lieu, le rappel des règles sanitaires Covid en vigueur.

Formation distancielle (classe virtuelle)

L'accès à la classe virtuelle s'effectue par Zoom. La convocation mentionne le lien d'accès. Une convocation est envoyée avant chacune des 2 journées de formation, les codes et liens de connexion étant différents chaque journée.

Est également annexé, à télécharger via un lien, le Guide de connexion Zoom.

Les frais d'inscription à cette formation en classe virtuelle n'incluent pas le règlement de vos repas ni l'hébergement.

LE DEROULEMENT DE VOTRE FORMATION EN PRESENTIEL OU EN DISTANCIEL

Votre Formateur inaugure la session par la présentation du sujet de la formation qui vous réunit et, poursuit par un tour de table des stagiaires afin qu'ils se présentent. Celui-ci fait partie intégrante de la stratégie pédagogique et a pour visée l'expression par chacun de ses attentes de la formation.

Le support projeté par le Formateur n'est qu'un repère dans le déroulé pédagogique. La formation pratique est fortement privilégiée afin de vous doter de compétences et d'une méthodologie de conseil à mettre en application dès le retour à l'officine.

Le Formateur s'appuie également sur votre participation et votre expérience afin de compléter et développer vos connaissances et pratiques professionnelles au contact des autres participants.

Nos méthodes pédagogiques

Chaque formation s'organise, qu'elle soit en présentiel ou en distanciel, autour d'une alternance d'apports théoriques et pratiques, de partages d'expériences.

De nombreuses activités pédagogiques sont proposées :

- construction d'outils pratiques d'aide au conseil
- exercices d'application et/ou de mémorisation
- mises en situation professionnelle sous forme de jeux de rôles
- échanges autour de cas vécus
- évaluations régulières

Chacune des évaluations fait l'objet d'un corrigé par le Formateur et les apports pédagogiques, d'un échange sur l'expérience vécue.

CONTROLE DE VOS CONNAISSANCES

Différentes activités permettent d'évaluer votre progression au cours de la formation.

Dans les formations d'Expertises, un questionnaire d'auto-évaluation de vos pratiques professionnelles au début et en fin de formation vous permet d'apprécier l'évolution de vos pratiques.

Un quiz final d'évaluation des connaissances est organisé en fin de formation. Il fait l'objet d'une correction en groupe.

VOS RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Un support écrit reprenant le contenu de la formation est remis à chaque participant en début de formation ou envoyé à chacun en amont pour les classes virtuelles.

Vous disposez de codes d'accès à votre espace personnel sur www.cdfh.fr

A l'issue de la formation, vous y trouverez différents outils pratiques (arbres décisionnels, liste synthèse des médicaments, méthodologie de conseil...) ainsi qu'un accès à un outil e-learning de révision (Homéoboost).

VOTRE PRESENCE ET ASSIDUITE

Vous devez être présent(e) aux horaires de la formation indiqués sur votre Convocation de formation ou convenus avec votre Formateur.

En cas de retard, d'absence ou d'imprévu, il est impératif de prévenir dans les meilleurs délais votre coordinatrice CDFH qui préviendra votre Formateur.

Le contrôle de l'assiduité des stagiaires est assuré par votre signature chaque demi-journée de la Feuille d'émargement (signature électronique pour les formations en classe virtuelle) qui est à destination du financeur de votre formation.

Une attestation de formation vous sera adressée à l'issue de la formation, ainsi qu'un certificat de réalisation.

EVALUATION DE SATISFACTION

En fin de formation présentielle ou en classe virtuelle, il vous est demandé la mesure de votre satisfaction de la formation suivie.

Cette évaluation vous permet de nous communiquer votre avis sur les apports de cette formation, les méthodes pédagogiques, les moyens et supports utilisés, les qualités pédagogiques de votre Formateur ainsi que l'organisation de la session.

L'évaluation de satisfaction des stagiaires se déroule de façon dématérialisée et individuelle. Vous recevez un mail avec un lien vers le questionnaire, le J2 de votre formation, de façon à pouvoir y répondre dès la fin de formation, sur un smartphone ou un ordinateur.

Une synthèse des évaluations est transmise au(x) Formateur(s).

Les appréciations que vous avez formulées font l'objet d'un enregistrement et d'une analyse qualitative de la formation et du Formateur au regard des autres sessions réalisées.

Dans le cadre d'une amélioration continue, le CDFH prend en considération les éventuels dysfonctionnements rencontrés par les participants ou les éventuelles réclamations afin d'être proactif quant à la solution corrective adaptée tant sur le contenu de la formation elle-même que les conditions de son déroulement.

VIE PRATIQUE PENDANT VOTRE FORMATION

L'ACCESSIBILITE DE LA SALLE DE FORMATION

Formation en présentiel

Nos formations présentielles se déroulent dans des salles louées auprès d'hôtels ou sociétés spécialisées en location de salles de formation et de réunion, qui sont des ERP (Etablissement Recevant du Public).

Tous ces lieux, accueils et salles de formation respectent les exigences de distanciation sociale et des barrières pour votre santé et votre sécurité collectives et individuelles.

Ils sont également retenus pour leur accessibilité aux personnes ayant des difficultés de motricité (accès PMR - personnes à mobilité réduite).

L'adresse du lieu de formation vous est communiquée sur votre Convocation de formation envoyée à votre adresse mail. Celle-ci vous précise le plan d'accès via un lien Google Maps, ainsi que des informations sur les conditions d'accessibilité : transports, parking et accès PMR.

Pour votre confort, vous êtes invité(e) à vous présenter à l'adresse indiquée sur votre Convocation de formation 15 minutes avant l'heure de début de la session afin d'être guidé(e) sur place vers la salle de formation.

Formation en classe virtuelle

La formation en classe virtuelle se déroule sur une plate-forme web Zoom spécifiquement dédiée à ce type d'activité.

Cet environnement d'enseignement et d'apprentissage recrée à distance les conditions d'une formation en salle permettant notamment de :

- échanger avec le(s) Formateur(s) et les autres participants
- visualiser le support de formation
- réaliser des séquences collectives ou en sous-groupes suivis en direct par le(s) Formateur(s)
- d'évaluer les acquis durant et en fin de formation

Le lien d'accès à la classe virtuelle vous est communiqué sur votre Convocation de formation envoyée à votre adresse mail. Vous pouvez installer l'application ZOOM ou rejoindre la réunion via le navigateur internet.

Un Guide de connexion Zoom est annexé à votre Convocation, à télécharger via un lien.

Une convocation est envoyée avant chacune des 2 journées de formation, les codes et liens de connexion étant différents chaque journée.

Prévoyez de participer à la formation depuis un ordinateur avec un accès audio et équipé d'une caméra.

Nous recommandons de tester la connexion la veille de la formation

Pour votre confort, vous êtes invité(e) à vous installer dans un endroit calme, bénéficiant d'une connexion internet de qualité et à vous connecter 15 minutes avant le début de la formation, afin de prévoir des réglages éventuels.

L'EQUIPEMENT DES SALLES DE FORMATION PRESENTIELLE

Toutes les salles de formation sont équipées d'un paperboard et d'un vidéo projecteur permettant une animation collaborative.

Nos prestataires de salles externes (lieux de formation) s'engagent à garantir des conditions d'accueil adaptées.

Le lieu de formation permet de respecter les distances de sécurité sanitaire lorsqu'elles sont exigées entre chaque stagiaire et leur(s) Formateur(s).

VOS HORAIRES DE FORMATION

Les horaires de la formation établis sont indiqués sur votre Convocation de formation.

La formation est prévue sur une durée journalière de 7 heures entrecoupées de temps de déjeuner et de pause.

Moments de Pause

Une pause de 15 minutes le matin et l'après-midi de la formation est prévue dans le déroulé pédagogique. C'est le moment que vous devez réserver pour vos échanges avec l'extérieur en cas de besoin.

Pause déjeuner

Une pause déjeuner d'1h30 est prévue.

En formation présentielle, votre inscription comprend le déjeuner qui est organisé par le CDFH et pris en commun avec le(s) Formateur(s), sous réserve du respect des conditions de sécurité sanitaire.

Nous vous souhaitons très bonne formation !
N'hésitez pas à nous contacter au moindre besoin

I - DISPOSITIONS GENERALES

Article 1

Le règlement intérieur définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

II - CHAMP D'APPLICATION

Article 2 : Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par le CDFH et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Il est communiqué à tous les stagiaires avant leur inscription définitive et tout règlement de frais. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par le CDFH et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

III - HYGIENE ET SECURITE

Article 3 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières en matière de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, le respect des règles de distanciation et des gestes barrières est essentiel. L'accueil des stagiaires et les salles de formation seront organisés de manière à respecter les mesures sanitaires en vigueur. Les stagiaires sont invités à se renseigner sur les mesures sanitaires en vigueur en cliquant sur le lien suivant : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> et s'engagent à appliquer, s'il y a lieu, les consignes transmises par l'organisme de formation.

Si le stagiaire constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Concernant les formations en classe virtuelle, il est impératif de respecter les règles d'hygiène et de sécurité du lieu où est réalisée l'action de formation, notamment l'entreprise du stagiaire.

L'organisme de formation ne pourra être tenu pour responsable d'incidents ou d'accidents survenus à distance.

Article 4 : Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Article 5 : Boissons alcoolisées et drogues

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue ainsi que d'y introduire ou de consommer des boissons alcoolisées ou des drogues.

Les stagiaires auront lors des pauses, une mise à disposition de boissons non alcoolisées.

Article 6 : Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les locaux où se déroulent les formations CDFH.

Article 7 : Accident

Le stagiaire victime d'un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail - ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

IV - DISCIPLINE GENERALE

Article 8 -Assiduité du stagiaire en formation

Article 8.1 : Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 8.2 : Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

Article 8.3 : Formalisme attaché au suivi de la formation

Par ailleurs, une feuille de présence doit être signée par le stagiaire, par demi-journée de formation (signature électronique pour les formations en classe virtuelle).

Article 9 : Accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse du CDFH, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins et faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme.

Concernant les classes virtuelles, il est formellement interdit aux stagiaires de communiquer à autrui le lien d'accès fourni pour participer à la formation.

Article 10 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à la formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme, garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 11 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation.

Article 12 : Enregistrement

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 13 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 14 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

Le CDFH décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

V - MESURES DISCIPLINAIRES

Article 15 : Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit par le responsable de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- exclusion temporaire ou définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

- l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire
- et/ou le financeur du stage.

Article 16 : Garanties disciplinaires

Article 16.1 : Information du stagiaire et de son employeur

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire et son employeur n'aient été au préalable informés des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Article 16.2 : Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après information transmise au stagiaire et à son employeur. La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire et à son employeur sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

VOS CONTACTS



Contactez votre Coordinatrice CDFH

Pour :

- Votre futur projet formation
- Un besoin administratif ou de suivi de formation
- Une question d'ordre technique ou pédagogique

Région Grand-Ouest

Julie PAESANO

06 42 69 36 74

julie.paesano@cdfh.fr

Région Grand-Est

Laurence LE CHENADEC

06 40 42 14 19

laurence.lechenadec@cdfh.fr

Région Grand-Sud

Françoise LESPINE

05 57 35 03 37

francoise.lespine@cdfh.fr



Rendez-vous sur www.cdfh.fr

Pour :

- Vous renseigner sur notre offre de formations
- Télécharger le programme des différentes formations
- Trouver rapidement une formation en présentiel ou en classe virtuelle
- Vous inscrire ou inscrire plusieurs salariés sur les sessions de votre choix
- Accéder à votre Espace personnel, pour y trouver vos outils et documents post-formation



Pour nous faire parvenir vos documents papiers

CDFH
20 rue de la libération
69110 Ste-Foy-lès-Lyon

CONCEPTION PEDAGOGIQUE ET REFERENT HANDICAP

Christine SALVETAT
04 72 16 41 37
christine.salvetat@cdfh.fr